

---

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**Séance du Conseil Municipal du jeudi 26 septembre 2024.**

Le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le vingt septembre deux mille vingt-quatre s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, Mme Laurence TEREKENKO, M. Philippe HOGOMMAT, Adjointes au Maire.

M. Daniel HEQUET, Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Laurent BOULA, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, Mme Amandine MARTINEZ, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, Mme Barbara LEVESQUE, M. Franck GAILLOT, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNÉS POUVOIRS :**

Mme Laura BELLOIS	à	Mme Tatiana PRIEZ
M. Sylvain LANDEMAINE	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
M. Christian DANDRIMONT	à	Mme Christine ROBERT

**ABSENTS :**

M. Mickaël MARC  
M. Guillaume GINGUENE,  
Mme Coline OLIVIER  
M. Nassim KERBACHI  
Mme Virginie THERIZOLS

**SECRETAIRE DE SÉANCE :**

M. Daniel HEQUET

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

---

**223.09.2024 AFFAIRES GENERALES**

**DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

---

Par délibération du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a accordé à Monsieur le Maire une délégation afin de régler les affaires courantes de la Commune par voie de décisions en application de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales.

Ces décisions doivent faire l'objet d'un compte-rendu en conseil municipal.

Depuis la réunion du conseil municipal du 20 juin 2024, Monsieur le Maire a été amené :

1°) A signer l'avenant n° 1 relatif au marché n° 2023.01 pour les travaux de réhabilitation des installations de BMX et des équipements sportifs de la plaine des sports, chaussée Jules César à Osny – lot 02 : Gros œuvre / clos-couvert, avec société GENETIN SAS sise 12 avenue Eugène Freyssinet à Frépillon (95740), représentée par Monsieur Marc GENETIN.

Le montant de l'avenant n° 1 représente une plus-value de 16 232,27 € HT portant le montant initial du marché de 650 000,00 € HT à 666 232,27 € HT, soit une augmentation de 2,50 %. Toutes les clauses du marché initial non modifiées par l'avenant demeurent applicables.

(décision n°130.05.2024)

2°) A signer l'avenant n° 1 relatif au marché n° 2023.01 pour les travaux de réhabilitation des installations de BMX et des équipements sportifs de la plaine des sports, chaussée Jules César à Osny – lot 03 : Plomberie / CVC, avec société CLIMTHERMIK sise 1 rue Gustave Eiffel à Le-Plessis-Bouchard (95130), représentée par Monsieur HUARD.

Le montant de l'avenant n° 1 représente une plus-value de 1 074,00 € HT portant le montant initial du marché de 33 000,00 € HT à 34 074,00 € HT, soit une augmentation de 3,25 %. Toutes les clauses du marché initial non modifiées par l'avenant demeurent applicables.

(décision n°131.05.2024)

3°) A signer l'avenant n° 1 relatif au marché n° 2023.01 pour les travaux de réhabilitation des installations de BMX et des équipements sportifs de la plaine des sports, chaussée Jules César à Osny – lot 04 : Electricité, avec société GED EST EMV sise 16 rue Gutenberg à Magny-en-Vexin (95420), représentée par Monsieur Vincent BARTHELEMI.

Le montant de l'avenant n° 1 représente une plus-value de 1 475,99 € HT portant le montant initial du marché de 42 000,00 € HT à 43 475,99 € HT, soit une augmentation de 3,51 %. Toutes les clauses du marché initial non modifiées par l'avenant demeurent applicables.

(décision n°132.05.2024)

4°) A accepter les termes de l'avenant portant sur la déduction des subventions CAF de la facturation à la commune pour les 4 places réservées au sein de la crèche « Le Lapin Blanc » avec l'Association Val Fleury Lapin Blanc, sise 3 rue Pasteur 95650 BOISSY L'AILLERIE, représentée par son Président, Monsieur Gaëtan GRATET.

(décision n°133.06.2024)

5°) A mettre à disposition à titre précaire et révocable de Monsieur Foued BOUBERKA, le logement de type F4, rue du Docteur Schweitzer à Osny, une durée de deux ans à compter du 31 mai 2024.

La redevance mensuelle est fixée à 516,59 € hors charges et sera révisable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, automatiquement en fonction des variations de l'indice de référence des loyers (IRL) (indice de base : 1<sup>er</sup> trimestre 2024 = 143.46) conformément aux modalités prévues par la convention.

L'occupant versera un dépôt de garantie égal à un mois de redevance soit 516,59 €, restituable selon les modalités prévues au contrat.

(décision n°134.06.2024)

6°) A mettre à disposition à titre précaire et révocable, de Monsieur Michaël PUECH, agent communal, le logement de type F1, situé 3B, place Jean Jaurès, rue Aristide BRIAND, pour une durée d'un an à compter du 30 mai 2024 et sera renouvelable selon les modalités prévues dans la convention.

La redevance mensuelle est fixée à 540.00 € hors charges et sera révisable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de l'indice IRL (indice de base : 1<sup>er</sup> trimestre 2024 = 143,46) conformément aux modalités du contrat.

L'occupant versera un dépôt de garantie égal à un mois de redevance soit 540.00 €, restituable selon les modalités prévues au contrat.

(décision n°135.06.2024)

7°) A signer avec l'entreprise BOIS 2 BOUT – 6 Impasse du Canal – GOURNAY SUR MARNE (93460), représentée par Monsieur Emmanuel PERRENES, un marché relatif aux travaux urgents de remplacement des vitrages des menuiseries extérieures pour mise en sécurité du groupe scolaire Antoine de Saint Exupéry à Osny, pour un montant global et forfaitaire de 230 000 € HT soit 276 000 € TTC.

Accusé certifié exécutoire

Le 11 septembre 2024

Reception par le preneur

Publication : 02/10/2024

Le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification au titulaire pour une durée initiale estimative de 11 semaines, sans compter l'année de garantie de parfait achèvement applicables aux marchés de travaux et ce, jusqu'à l'exécution des travaux qui y sont associés.

(décision n°136.06.2024)

8°) A déposer, pour le compte de la commune, une demande de déclaration préalable de division (parcelle cadastrée section AP n°952) sise rue de Puiseux, à Osny.

(décision n°137.06.2024)

9°) A signer un contrat de cession de droits de représentation avec l'association Swinguez Moustaches, 3 rue Émile Duployé – 75018 PARIS, représentée par Irina Barthomeuf, en qualité de présidente, relatif à la représentation musicale nommée « Blue Jitters 7tet (7 musiciens) ».

La prestation se déroulera au château de Grouchy, 14 rue William Thornley, 95520 Osny, le 13 juillet 2024 de 19h30 à 21h10 pour un montant de 4 122 € TTC (réparti de la façon suivante : 3500€ de frais artistique, 72€ de frais de transport, 550 € de location sonorisation et backline).

(décision n°138.06.2024)

10°) A signer l'avenant n° 1 relatif au marché n° 2023.01 pour les travaux de réhabilitation des installations de BMX et des équipements sportifs de la plaine des sports, chaussée Jules César à Osny – lot 01 : Aménagements extérieurs, avec société COCHERY ILE DE FRANCE chemin du Parc à Pierrelaye (95480), représentée par Monsieur Nicolas VAN PARYS.

Le montant de l'avenant n° 1 représente une plus-value de 32 783,28 € HT portant le montant initial du marché de 1 462 493,07 € HT à 1 495 276,35 € HT, soit une augmentation de 2,24 %.

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

(décision n°139.06.2024)

11°) A signer une convention avec IMAGINE-SHOW.COM, 32 rue Louis Pasteur 95830 Corneilles en Vexin, représentée par Mr Pascal CHUNLAUD, relative à une prestation de service consistant en un spectacle « Mystère et boule de gomme » le mercredi 19 juin 2024 en matinée pour les enfants de l'accueil de loisirs Antoine de Saint Exupéry, 4 parvis Antoine de Saint Exupéry à Osny, pour un montant de 850.00€ TTC.

(décision n°140.06.2024)

12°) A signer un contrat avec l'association Les 3 coups l'œuvre 6 rue des linandes 95000 Cergy – représentée par Florence Issaadi, présidente, relatif à un spectacle intitulé « Aschenputtel ou Cendrillon », le 14 décembre 2024 à 16h au Forum des Arts et des Loisirs, 65 rue Aristide Briand 95520 Osny, pour un montant de 2 225 € TTC.

(décision n°141.06.2024)

13°) A signer un contrat de cession de droits d'exploitation, avec la Société AZUN SAS, 8 rue de Greffulhe, 75008 Paris – représentée par Pierre Théron, directeur général, relatif à un spectacle intitulé « Petits crimes entre amis », le vendredi 22 novembre 2024 à 20h30 au Forum des Arts et des Loisirs, 65 rue Aristide Briand 95520 Osny, pour un montant de 3 165 € TTC.

(Décision n°142.06.2024)

14°) A signer avec le centre de formation ScreenKids- La Souris Grise, domicilié 10 Rue Fénelon 92120 MONTROUGE, représenté par Laure DESCHAMPS Directrice Générale, SIRET 790 001 168 000 26, un contrat pour un atelier sur la découverte de l'IA (Intelligence Artificielle) pour tout public à partir de 7 ans, le samedi 26 octobre 2024 de 14h00 à 18h00 à la MÉMO (Médiathèque Municipale d'Osny), pour un montant total de 550 € HT soit 660 € TTC.

(Décision n°143.06.2024)

15°) A signer un contrat avec la société « DEFIPLANET' » , dont le siège est situé DEFIPLANET' La Bocquerie 86410 Dienné représentée par Decker Yann, relatif à une prestation d'hébergement et d'activités d'un mini-séjour pour 18 personnes (2 encadrants, 16 jeunes de plus de 12 ans) sur leur site, DEFIPLANET' à Dienné. Ce séjour comprend l'hébergement, ainsi que plusieurs activités (Mission EUREKA Parcours aventure, mini-golf et accès libres aux activités sur place) pour trois jours et deux nuits, du 25 juillet au 27 juillet 2024 sur le site DEFIPLANET' La Bocquerie 86410 Dienné.

16°) A solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du dispositif Val d'Oise Territoires pour l'aménagement des espaces publics devant le futur nouveau collège situé au 131 rue de Livilliers à Osny au taux de 50 % du plafond des dépenses éligibles fixé à 100 000 € HT.

Le montant des travaux est estimé à 189 429,55 € HT. La subvention sollicitée est selon le taux maximal de 50% de 100 000 € HT, soit 50 000 € HT.

(Décision n°145.06.2024)

17°) A signer une convention avec l'association le Festival Jazz au Fil de l'Oise, 24 bis rue du brûloir 95000 Cergy - représentée par Alexandra Wisniewski, présidente, relative à la participation au festival et à des actions pédagogiques pour un montant de 3 600 € TTC.

L'organisation de la prestation de service du festival et les actions pédagogiques auront lieu comme suit :

- Un concert de Shani Diluka qui aura lieu le dimanche 15 décembre 2024 à 16h et 18h au château de Grouchy, 14 rue William Thornley 95520 Osny,
- Deux concerts pédagogiques pour les scolaires le mardi 17 décembre 2024 (9h15 et 14h15) au Forum des Arts et des Loisirs, 65 rue Aristide Briand 95520 Osny,
- Une intervention de Matthieu Charzaren à l'école municipale de musique, château de Grouchy, 14 rue William Thornley 95520 Osny le 17 décembre à 18h.

(Décision n°146.06.2024)

18°) A signer une convention, avec l'association Les 3 coups l'œuvre 6 rue des linandes 95000 Cergy – représentée par Florence Issaadi, présidente, relatif une animation « sieste musicale » pour un montant de 725€ TTC.

L'animation aura lieu le dimanche 15 septembre 2024 à 14h30 dans le parc du Château de Grouchy, 14 rue William Thornley 95520 Osny.

(Décision n°147.06.2024)

#### **Délibérations CM du 20 juin 2024 N° 148.06.2024 à 167.06.2024**

19°) A signer un contrat de prestation de service avec l'association Essivam, domiciliée au 105 rue de Maréchal Foch 95150 Taverny, représentée par son Président, relatif à la mise en place de cours de français en soirée pour les habitants du quartier du Moulinard, et ce par l'intermédiaire du Centre Social le Déclit, pour un montant de 4 620€ T.T.C.

Les prestations de cours de français se dérouleront de 18h30 à 20h30, tous les mardis soir (hors vacances scolaires) soit 33 séances de 2 heures, du 17 septembre 2024 au 26 juin 2025, au sein du centre social « le Déclit ».

(Décision n°168.06.2024)

20°) A signer un contrat de cession de droits d'exploitation, avec la Société Ki m'aime me suive, 92 rue de la Victoire, 75009 Paris – représentée par Pascal Guillaume, directeur général, relatif à un spectacle intitulé « Le monde du silence gueule », le vendredi 4 octobre 2024 à 20h30 au Forum des Arts et des Loisirs, 65 rue Aristide Briand 95520 Osny, pour un montant de 3501.55 € TTC (Un acompte de 1 582.50€ sera versé à la signature du contrat et le solde de 1 919.05 € sera versé après exécution de la représentation.)

(Décision n°169.06.2024)

21°) A signer une convention avec Madame Arjakovsky Larissa, peintre, domicilié au 16 avenue de la Siaule 95520 Osny, relative à la mise à disposition à titre gracieux de salles du château de Grouchy (Salle d'arme, salle du billard et salon de la marquise), du 2 au 23 septembre 2024.

(Décision n°170.06.2024)

22°) A signer une convention de partenariat avec l'association Art Osons, située au 2 avenue du Jour, 95800 Cergy, représentée par Audrey Vasseur en qualité de présidente, et avec l'Entreprise Sociale pour l'Habitat Emmaüs Habitat, située au 92-98 Bd Victor Hugo, 92110 Clichy, représentée par

Madame Delphine Depaix en qualité de directrice de la Cohésion Sociale et des Solidarités, relatif à la réalisation de deux ateliers pour la réalisation de fresques artistiques avec un groupe d'enfants âgés de 12 à 17 ans, pour un montant de 4 209 € TTC.

Les 5 séances organisées à l'Espace de Vie Sociale situé rue de la Ravinière à Osny se dérouleront les 9, 10, 16, 17 et 18 juillet 2024 de 10h à 12h.

Les 5 séances concernant le bloc transformateur électrique situé 3/5 allée des Moulins se dérouleront les 3, 8, 9, 10, 11 juillet 2024 de 10h à 12h.

(Décision n°171.06.2024)

23°) A approuver les termes de la convention proposée par la ville de Cergy dont le siège est situé au 3 place Olympe-de-Gouges BP – 48000 – 95801 Cergy-Pontoise Cedex, pour la mise à disposition de 50 barrières de type VAUBAN, jusqu'au 19 juillet 2024 à 16 heures.

(Décision n°172.07.2024)

24°) A solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise, pour la réfection et l'aménagement de la cour d'école élémentaire de la Ravinière en cours « oasis » à Osny au taux maximal de 40 % du plafond des dépenses éligibles fixé à 100 000 € H.T.

Le montant des travaux est estimé à 248 328 € HT. La subvention sollicitée est selon le taux maximal de 40 % de 100 000 € HT, soit 40 000 € HT.

(Décision n°173.07.2024)

25°) A solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France dans le cadre du dispositif « création d'îlots de fraîcheur » pour la réfection et l'aménagement de la cour d'école élémentaire de la Ravinière en cours Oasis au taux d'intervention maximum de 50 % du montant total des dépenses éligibles. Le montant des travaux estimé est de 248 328 € HT. Le montant des travaux éligibles audit dispositif est estimé à 202 583,88 € HT.

(Décision n°174.07.2024)

26°) A solliciter l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat, pour la réfection et l'aménagement de la cour d'école élémentaire de la Ravinière en cours « oasis » à Osny au taux maximum possible.

Le montant des travaux est estimé à 248 328 € HT.

(Décision n°175.07.2024)

27°) A signer un contrat avec la ferme d'Eancourt association d'éducation à l'environnement, cour du murier 95280 Jouy-le-Moutier – représentée par son président, relatif à un hébergement pour 3 jours et 2 nuits, animations et alimentations comprises, du 29 au 31 juillet 2024 à la ferme d'Eancourt, cour du mûrier 95280 Jouy-le-Moutier pour 16 enfants et 3 accompagnateurs, pour un montant de 2917 € TTC.

(Décision n°176.07.2024)

28°) A signer une convention d'occupation précaire et révocable multipartite avec Mesdames TORO Virginie, FRENOT Lucie et LE BORGNE Marie-Claude, infirmières co-locataires concernant le local situé 26 rue du Docteur Schweitzer, à Osny. Cette convention prendra effet à compter de sa date de signature pour une durée d'un an, renouvelable à chaque date d'anniversaire selon les modalités d'occupation décrites dans cette dernière, sans que sa durée totale ne puisse excéder 3 ans.

Mesdames TORO Virginie, FRENOT Lucie et LE BORGNE Marie-Claude, infirmières co-locataires s'acquitteront d'une redevance trimestrielle s'élevant au 1<sup>er</sup> juillet 2024 à 690 € hors charges et une provision de charges de 250 € soit une redevance trimestrielle toutes charges comprises de 940 €. Cette redevance trimestrielle subira une révision automatique tous les ans au 1<sup>er</sup> janvier.

(Décision n°177.07.2024)

29°) A signer un contrat avec l'association Bonus Track, domiciliée Cité des associations, 2 Rue Jean-Pierre Melville 90000 Belfort, représentée par Gael Jolivot, relatif à la représentation du spectacle « Le Quartet du Jardin à Osny », le 1<sup>er</sup> septembre 2024 entre 9h30 et 12h, pour un montant de 1500€ HT soit de 1582.5 € TTC.

(Décision n°178.07.2024)

Association	Présidence	Siège social	Lieu mis à disposition
Association Maison d'Osny	Eliane Antzack	10 place des impressionnistes 95520 Osny	Maison des associations Espace François Villon
Alcooliques anonymes	Christine Gérard	Maison des associations, 60 rue Franklin, 93100 Montreuil	Foyer de la Belle Époque Maison des Associations
Arlequin du pavé	Clotilde Rotisseau	70 les versants de la Ravinière 95520 Osny	Forum des Arts Maison des Associations
MusiCadenza	Valérie Roux-Faure	14 impasse Albert Camus 95520 Osny	Maison des Associations
CODEVOTA	Marie-Judith Lemaire	7 rue Ambroise Paré 95520 Osny	Forum des Arts Maison des Associations
Ensemble vocal Polyph'Osny	Chantal Ganaye	19 rue du Docteur Gachet 95430 Auvers Sur Oise	Foyer de la Belle Époque
Exaequo (Maison Sport Santé)	Valérie Lefevre	20 place des Touleuses 95000 Cergy	Maison des associations
Familles d'Osny	Bernard Vermandel	9 allée des coquelicots 95520 Osny	Maison des associations, Espace François Villon
Gospel Saint-Pierre d'Osny	Cormellia Lermuzeaux	25 chemin de la colonne, 95520 Osny	Foyer de la Belle Époque
Les Amis de Grouchy	Philippe Besnouin	Hôtel de ville, 14 rue William Thornley, 95520 Osny	Ancien pavillon de chasse et le chai
Les Fils d'Argent d'Osny	Danielle Bastard	6 place Jean Jaurès 95520 Osny	Foyer de la Belle Époque
Les Sens ciel	Marcelline Missaien	21 rue Claude Monet 95520 Osny	Maison des associations
MCJ Dance Move	Pascale Leidlinger	2 place de la Fraternité, 95300 Pontoise	Espace François Villon
Mempòkap	D. Jouaud-Duverger	18 Allée du muguet, 95180 Menucourt	Forum des Arts
Osny Philatelic	Annie Royer	2 Rue Camille Pissarro, 95520 Osny	Maison des associations
Photoclub Osny Images	Marc Breton	10 place des impressionnistes 95520 Osny	Maison des associations
Salseros'Ny	Christian Aneto	12 sente des amaryllis 95800 Courdimanche	Maison des associations
Scouts et guide de France	Fabrice Roy	44 rue de l'Hermitage 95300 Pontoise	Pavillon d'entrée du parc
Tarot Club d'Osny	Guy David	5 route de Gisors 60540 Bornel	Foyer de la Belle Époque
Tiags en Folie	Christine Radenac	Hôtel de ville, 14 rue William Thornley, 95520 Osny	Maison des associations, Espace François Villon, Forum des Arts Gymnase Saint Exupéry
Yoga Fitness et Bien-être	Mélanie Hilmer	35 rue des Beaux Soleils, 95520 Osny	Maison des Associations
Yoga pour Soi	Jocelyne Boyron	Hôtel de ville, 14 rue William Thornley, 95520 Osny	Maison des associations

Les modalités des mises à disposition feront l'objet d'une convention individuelle avec chacune des associations, définissant les jours et heures concernés ainsi que la durée de leurs conventions.  
(Décision n°179.07.2024)

31\*) A solliciter l'attribution d'une subvention auprès Conseil Régional d'Ile de France dans le cadre du dispositif « fonds propreté » pour la mise en place de deux caméras nomades au taux maximum de 80% du montant total des dépenses éligibles en investissement.  
Le montant des travaux estimé est de 54 772 € HT. La subvention sollicitée est selon le taux maximal de 80 % de 54 772 € HT soit 43 817,60 €.  
(Décision n°180.07.2024)

32°) A retirer la décision n°171.06.2024 en date du 02 juillet 2024 relative la convention de partenariat avec l'association Arts Osons et L'Entreprise Sociale pour l'Habitat Emmaüs Habitat – Fresques artistiques collaboratives pour cause de retrait de l'un des partenaires.

A signer la convention de partenariat avec l'association Art Osons, située au 2 avenue du Jour, 95800 Cergy et représentée par Audrey Vasseur en qualité de présidente, relatif à la réalisation de fresques artistiques avec un groupe de 8 enfants âgés de 12 à 17 ans.

Les 5 séances organisées à l'Espace de Vie Sociale situé rue de la Ravinière à Osny se dérouleront les 9, 10, 16, 17 et 18 juillet 2024 de 10h à 12h, pour un montant de 2105 € TTC.

(Décision n°181.07.2024)

33°) A signer une convention d'occupation précaire et révocable avec Madame KUTELMACH Sylvie, orthophoniste, concernant le local situé 10 rue de Puiseux, à Osny. Cette convention prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 pour une durée d'un an, renouvelable à chaque date d'anniversaire selon les modalités d'occupation décrites dans cette dernière, sans que sa durée totale ne puisse excéder 3 ans.

Madame KUTELMACH Sylvie, orthophoniste, s'acquittera d'une redevance trimestrielle s'élevant au 1<sup>er</sup> septembre 2024 à 960 € hors charges et une provision de charges de 250 € soit une redevance trimestrielle toutes charges comprises de 1210 €. Cette redevance trimestrielle subira une révision automatique tous les ans au 1<sup>er</sup> janvier.

(Décision n°182.07.2024)

34°) A autoriser le dépôt, pour le compte de la commune, d'une demande de déclaration préalable pour le changement de destination du local sis 28 rue du Docteur Schweitzer, à Osny, sur la parcelle cadastrée section AE n°895, et d'une demande d'autorisation de travaux au titre de l'accessibilité et de la sécurité des établissements recevant du public.

(Décision n°183.07.2024)

35°) A autoriser le dépôt, pour le compte de la commune, d'une demande de déclaration préalable pour la pose de stores extérieurs des façades sud du Groupe Scolaire Paul Roth, sis 22 rue du Docteur Schweitzer, à Osny, sur la parcelle cadastrée section AE n°895.

(Décision n°184.07.2024)

36°) A signer des conventions de mise à disposition d'équipements sportifs à titre gracieux avec les associations suivantes :

ASSOCIATION	PRESIDENCE	SIEGE SOCIAL	CP	VILLE	EQUIPEMENTS MIS A DISPOSITION
ASO GYM'TONIK	Mme Suzanne COUVREUR	14 rue William Thornley	95520	OSNY	Gymnase Antoine de Saint Exupéry
SAUVEGARDE 95	M. Xavier PRAT	2 rue du lendemain	95800	CERGY	Gymnase la Ravinière
CERGY PONTOISE BASKET BALL	M. Malick DIALLO	5 passage du Lycée Complexe Sportif des maradas	95300	PONTOISE	Gymnase la Ravinière
EACPA ATHLETISME	M. Philippe FAVREAU	6 passage du Lycée Complexe Sportif des maradas	95300	PONTOISE	Gymnase Antoine de St Exupéry et Piste d'athlétisme du Stade Christian Léon -Gymnase la Ravinière
ESPOIRS GYMNIQUES D'OSNY	Mme Anne-Sophie LOUREIRO	1 rue de Marines	95640	LE HEAULME	Gymnase la Bruyère n°2
EX EAEQUO	M. Christophe LEFEVRE	20 Places des Touleuses	95000	CERGY	Gymnase de la Ravinière – Gymnase Antoine de Saint Exupéry
LES LYS D'OR	Mme Michèle RONDEAU	14 rue William Thornley	95520	OSNY	Gymnase Antoine de St Exupéry
OSNY UNITED	M. Ahammathou MOUGAMMADOU	Terrasses de la Ravinière – Bâtiment 7	95520	OSNY	Gymnase Antoine de St Exupéry et de la Ravinière- Gymnase Roger Moritz
KRAV'MAGA CLUB PROTECT 95	M. Philippe NGUYEN	14 rue William Thornley	95520	OSNY	Gymnase Antoine de St Exupéry
A.T.L.O	M. Pascal DEBANNE	14 rue William Thornley	95520	OSNY	Gymnase Roger Moritz- Courts couverts et extérieurs du SCL, le Chalet, Courts extérieurs de l'Espace François Villon- Gymnase Saint Exupéry
U.N.S.S. COLLEGE LA BRUYERE	Mme Laila BENHALLAM MEKKAQUI	118 chaussée Jules César	95520	OSNY	Gymnase la Bruyère n° 2 – Plateau Sportif- Gymnase Antoine de St Exupéry- Terrains de football du stade christian Léon

Accusé certifié exécutoire	M. Christophe NOUCHI	Hall Philippe Hemet Pierre de Coubertin	95300	PONTOISE	Gymnase Roger Moritz, terrains de beach volley du SCL,
Réception par le président du conseil municipal Publication : 02/10/2024	Mme Catherine MASSON	116 rue de Livilliers	95520	OSNY	Gymnase Roger Moritz – Stade Christian Léon Terrain n°1 et n°2 -
	M. Michel SIEPI	14 rue William Thornley	95520	OSNY	Gymnase Roger Moritz, Terrain de tir à l'arc de la Plaine des Sports, local
	Mme Loeva LEFEVRE	Gymnase de Gency- Rue du Pampre d'or	95000	CERGY	Gymnase de la Ravinière
	Mme Jullian Rasolomalala	Dojo rue de chars	95520	OSNY	Dojo
	M. Farid ZIDHNAL	Stade Christian Léon Rue de Chars	95520	OSNY	Terrains 1 et 2 , Espace d'accueil et de convivialité, loge d'accueil, local laverie, vestiaires , local matériel et container extérieur du Stade Christian Léon
	M. Carlos TEIXEIRA	14 rue William Thornley	95520	OSNY	Dojo
	M. Hugues GUERIMAND	84 chaussée Jules César	95520	OSNY	Terrain de Boules Lyonnaises – Bungalow de la Plaine des Sports
	M. Thierry CHIN	14 rue William Thornley	95520	OSNY	Piste de BMX – garage vélos – Salle de convivialité et vestiaires de la Plaine des Sports
	M. Michel CAZALY	72 rue du Général Leclerc	95310	SAINT OUEN L'AUMONE	Terrain de Pétanque – Bungalow de la Plaine des Sports
	Mme Anne-Sophie BIGATTIN	Stade Christian Léon – Rue de Chars	95520	OSNY	Dojo – Salle de motricité de l'école Yves Leguern
	Mme Catherine LE TROADEC	131 rue de Livilliers	95520	OSNY	Stade Christian Léon N°1 -Dojo – Gymnase Roger Moritz-

Les modalités des mises à disposition feront l'objet d'une convention individuelle avec chacune des associations, définissant les jours et heures concernés ainsi que la durée de leurs conventions.  
(Décision n° 185.07.2024)

37°) A signer la convention de mise à disposition gratuite d'équipements sportifs avec l'association ci-dessous :

ASSOCIATION	PRESIDENCE	SIEGE SOCIAL	CP	VILLE	EQUIPEMENTS MIS A DISPOSITION
THAI CYCLING ASSOCIATION	M. Gen Decha Hemkasri	Plaine des sports- Chaussée Jules César	95520	OSNY	Piste de BMX et sanitaires

La mise à disposition ne pourra se faire que sous réserve du classement préalable de la piste de BMX par la Fédération Française de Cyclisme qui constitue la reconnaissance officielle de la conformité de l'installation aux fins de pratiquer le BMX.  
(Décision n° 186.07.2024)

38°) A signer avec la société IDONEIS sise 18 rue Albert Einstein à Champs-sur-Marne (77420), représentée par Monsieur Jean-Benoît OLSEM, un marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'extension du gymnase Roger Moritz à Osny.  
Le délai d'exécution global est estimé à 25 mois, à compter de la date de notification du marché public au titulaire, sans compter la période de garantie de parfait achèvement d'un an à compter de la réception des travaux.  
La dépense résultant dudit marché de maîtrise d'œuvre d'un taux de rémunération fixé à 6 %, soit un forfait de rémunération de 162 000 € HT sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2024 et suivants de la commune.  
(Décision n°187.07.2024)

39°) A signer une convention avec l'association « la Sauvegarde du Val d'Oise », représentée par sa présidente Brigitte WERA, sise 2 rue du lendemain 95800 Cergy, relative à la mise en place de permanences d'une psychologue de l'ACEPE, pour un montant de 7 990.08 € (5 892€ financés dans le cadre de la politique de la ville, 2098.08 € à la charge de la ville)  
Les permanences auront lieu au sein du centre social « Le Déclic » du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024. Les séances de 3h auront lieu les mercredis de 14h00 à 17h00, plus une heure de partenariat sur 42 semaines.  
(Décision n°188.07.2024)



40°) A signer avec la société SWILE sise 561 rue Georges Méliès à Montpellier (34000), représentée par Madame Marie BEKE, un accord-cadre relatif à l'acquisition de titres restaurant dématérialisés pour les agents de la ville d'Osny, à compter de la notification du contrat pour une durée initiale d'un an et sera reconduit tacitement 3 fois pour une durée d'un an. La durée maximale de l'accord-cadre est de 4 ans.

L'accord-cadre est fixé sans montant minimum et avec un montant maximum de 1 200 000 € HT, sur (Décision n°189.07.2024)

41°) A signer avec la société SARL RIQUIER SAUVAGE ARCHITECTES sise 77 rue des Chesneaux à Montmorency (95160), représentée par Madame Dominique RIQUIER, le marché subséquent n°2023.15.MS2 relatif aux missions de base pour la réhabilitation du gymnase La Bruyère à Osny, pour un montant global et forfaitaire de 207 575,00 € HT et qui prendra effet à compter de la date de notification au titulaire.

La durée du marché sera la durée nécessaire à la réalisation de l'ensemble des prestations. Il s'achèvera à la fin de toute obligation en découlant, la garantie de parfait achèvement incluse.

Le délai d'exécution global est estimé à 13 mois, à compter de la date de notification du marché public au titulaire, sans compter la période de garantie de parfait achèvement d'un an à compter de la réception des travaux.

(Décision n°190.07.2024)

42°) A signer avec la société CS Entreprise sise 3 rue Bordeaux Psalmon à Talmontiers (60590), représentée par Monsieur Thierry CURT, un contrat de conseil et d'assistance pour la passation et la gestion des contrats d'assurance.

La prestation comprend la réunion de cadrage, l'élaboration du dossier de consultation, l'analyse des candidatures et des offres, la présentation du rapport d'analyse des offres en Commission d'Appel d'Offres, la vérification des notes de couverture et le suivi de l'exécution des contrats d'assurance.

Le contrat démarre à compter de la date de notification et jusqu'au parfait achèvement des prestations, pour un montant global et forfaitaire de 3 000 € HT soit 3 600 € TTC. (Un acompte de 30 % du montant total de la prestation, soit 1 080 € TTC, sera versé au démarrage du contrat, 50 % du montant soit 1 800 € TTC, sera versée à la remise du DCE et 20 % du montant soit 720 € TTC, sera versée à la remise de l'analyse.)

(Décision 191.07.2024)

43°) A signer un contrat avec la société ARTELIA BATIMENT & INDUSTRIE SAS, sise 16 avenue Simone Veil à SAINT-OUEN (93400) relatif au diagnostic et à la programmation concernant l'école maternelle CHARCOT.

Le contrat porte sur 2 phases :

- Phase Diagnostic : étude permettant d'avoir une vision claire, exhaustive mais synthétique du site et du bâtiment.
- Phase Programmation :
  - Faisabilité de l'opération : 3 scenarii seront étudiés (démolition complète de l'école, réhabilitation totale et réhabilitation partielle de l'école)
  - Programme détaillé : en fonction du scénario retenu, rédaction du programme fonctionnel et du programme technique et environnemental

Ledit contrat prendra effet à compter de sa notification au titulaire et devra suivre le planning suivant :

- Phase 1 : rendu fin septembre 2024
- Phase 2
  - Faisabilité : rendu fin octobre 2024
  - Programme détaillé : rendu fin novembre 2024.

Le montant du contrat est de 37 825 € HT soit 45 390 € TTC décomposée comme suit:

- Paiement à la validation de chaque phase
  - Diagnostic : 9.775 € HT soit 11.730 € TTC
  - Faisabilité : 14.025 € HT soit 16.830 € TTC
  - Programme détaillé : 14.025 € HT soit 16.830 € TTC
- Pas de révision appliquée

(Décision n°192.07.2024)

44°) A signer avec la société C+O IDF2 ARCHITECTE sise 79 rue Victor Hugo à Ivry-sur-Seine (94200), représentée par Monsieur Pedro COUTO, un marché de maîtrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction du local boulistes et la création de sanitaires publics pour la Plaine des Sports à Osny.

Le délai d'exécution global est estimé à 10 mois, à compter de la date de notification du marché public au titulaire, sans compter la période de garantie de parfait achèvement d'un an à compter de la réception des travaux.

La dépense du marché de maîtrise d'œuvre d'un taux de rémunération fixé à 12 %, soit un forfait de rémunération de 30 000 € HT.

(décision n°193.08.2024)

45°) A signer des conventions de mise à disposition d'équipements sportifs à titre gracieux avec les établissements scolaires suivant :

ETABLISSEMENT SCOLAIRE	PRESIDENCE	SIEGE SOCIAL	CP	VILLE	EQUIPEMENTS MIS A DISPOSITION
COLLEGE DU PETIT PRINCE	Mme Jean THEODORE	29 rue des Pâtis	95520	OSNY	Stade Christian Léon n°2 Dojo
NOUVEAU COLLEGE	Mme Catherine LE TROADEC	131 rue de Livilliers	95520	OSNY	Stade Christian Léon n°1 – Dojo -Gymnase Roger Moritz
LYCEE PAUL EMILE VICTOR	Mme Catherine MASSON	116 rue de Livilliers	95520	OSNY	Gymnase Roger Moritz Piste d'athlétisme Dojo Stade Christian Léon n°2
ETABLISSEMENT SCOLAIRE DU COLLEGE LA BRUYERE	Mme Laila BENHALLAM MEKKAOUI	118 chaussée Jules César	95520	OSNY	Gymnases la bruyère n°2 Gymnase A de St Exupéry Plateau Multisport Stade Christian Léon n°1 et n° 2

Les modalités des mises à disposition feront l'objet d'une convention individuelle avec chacun des établissements scolaires, définissant les jours et heures concernés ainsi que la durée de leurs conventions.

(Décision n°194.08.2024)

46°) A signer l'avenant n° 1 relatif à l'accord-cadre n° 2021.01 pour les travaux d'entretien, de grosses réparations et d'amélioration de la voirie communale d'Osny, avec société COCHERY ILE DE FRANCE chemin du Parc à Pierrelaye (95480), représentée par Monsieur Nicolas VAN PARYS, qui prendra effet à compter de sa notification au titulaire jusqu'au terme de l'accord-cadre, soit jusqu'au 19/05/2025.

L'avenant n°1 porte donc le seuil du montant maximum annuel de 1 000 000 € HT à 1 500 000 € HT, pour la dernière période, soit une augmentation de 12,5 % sur toute la durée de l'accord-cadre.

Toutes les clauses de l'accord-cadre initial non modifiées par l'avenant demeurent applicables.

(Décision n°195.08.2024)

47°) A signer une convention d'occupation précaire et révocable avec Madame FRINCU Laura, neurologue, concernant le local de 31 m<sup>2</sup> situé 28 rue du Docteur Schweitzer, à Osny. Cette convention prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 pour une durée d'un an, renouvelable à chaque date anniversaire selon les modalités d'occupation décrites dans cette dernière, sans que sa durée totale ne puisse excéder 3 ans.

Madame FRINCU Laura, neurologue, s'acquittera d'une redevance trimestrielle s'élevant au 1<sup>er</sup> novembre 2024 à 1104 € hors charges et une provision de charges de 250 € soit une redevance trimestrielle toutes charges comprises de 1354 €. Cette redevance trimestrielle subira une révision automatique tous les ans au 1<sup>er</sup> janvier.

(Décision n°196.08.2024)

48°) A approuver les termes de la convention proposée par la ville de Cergy dont le siège est situé au 3 place Olympe-de-Gouges BP – 48000 – 95801 Cergy-Pontoise Cedex, représentée par M. Jean-Paul JEANDON, Maire, pour la mise à disposition à titre gracieux de 120 barrières de type VAUBAN et d'une remorque de transport, du 26 août 2024 à partir de 7h au 2 septembre 2024 au plus tard à 15 heures.

(Décision n°197.08.2024)

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet de l'Osny - 95150 Taverny, représentée par son Président, Monsieur François Pontet, relatif à la mise en place 12 séances de 3h00 hebdomadaires du 20 septembre 2024 au 20 décembre 2024 (hors vacances scolaires), pour des cours de français au sein de l'Espace de Vie Sociale de la Ravinière, pour un montant de 3 060 € T.T.C. (50% soit 1 530€ à la signature, et 50% restant soit 1 530€ en fin de prestation).  
(Décision n°198.09.2024)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Article 1 :**

**PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les affaires ci-dessus énumérées.

**Article 2 :**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Fait et délibéré à Osny, le 26 septembre 2024.  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,**



Le Maire

*[Signature]*  
Jean-Michel LEVESQUE